Département d'évaluation de la recherche

Document d'autoévaluation (DAE)
Unité de recherche mono-équipe

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023

VAGUE C

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom de l'unité pour le contrat en cours : Centre de droit économique
Acronyme pour le contrat en cours : CDE
Label et numéro : UR 4224
Domaine scientifique principal : DROIT
SHS : Sciences Humaines et Sociales
Le CDE oriente sa recherche sur le droit économique (droit des affaires, droit commercial, droit du patrimoine)

Panels scientifiques (dans la nomenclature du Hcéres) par ordre décroissant d'importance :

Panel 1
SHS2 : Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

Panel 2
SHS1 : Marchés et organisations

Panel 3
SHS3 : Le Monde social et sa diversité

Panel 4
SHS4 : L'esprit humain et sa complexité

Directrice / directeur pour le contrat en cours : David Bosco

Établissements et organismes de rattachement (tutelles) :

Liste des établissements et organismes de rattachement (tutelles) de l'unité de recherche **pour le contrat en cours**

- Aix-Marseille Université
- Ecole doctorale « Sciences juridiques et politiques » (ED 67)

1- PRÉSENTATION DE L'UNITÉ

Historique, localisation de l'unité.

Créé en 1983 par le Pr Jacques Mestre, le Centre de droit économique (CDE ; UR 4224 ; https://cde.univ-amu.fr/fr) anime et coordonne les travaux de recherche d'Aix-Marseille en Droit économique.

Initialement tourné principalement sur le droit commercial (droit des sociétés, des procédures collectives, des baux commerciaux, des contrats d'affaires…), le CDE s'est progressivement orienté vers une recherche davantage tourné vers de nouveaux champs disciplinaires de régulation comme le droit de l'environnement, le droit du sport, le droit de la concurrence, le droit du numérique). Il est aussi ancré de longue date dans son territoire, avec un champ disciplinaire tourné vers le droit des transports, en particulier maritimes.

Depuis 2011, l'unité est installée à l'espace Cassin du site Robert Schuman (Aix) de la Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-Marseille. Le centre administratif du CDE se trouve donc à Aix-en-Provence, site Schuman, à l'Espace Cassin (5, av. Robert Schuman, 13100). Cependant, certaines des activités du centre sont localisées aussi sur le site de Marseille Canebière, en particulier les activités liées au droit bancaire, au droit du sport, au droit du développement durable et de l'environnement.

Structuration et thématiques scientifiques de l'unité.

Le CDE est constitué par une équipe unique de recherche. La fonction de directeur est occupée par le Pr. David BOSCO depuis mars 2021. Il a succédé aux Pr. Cyril BLOCH et Fabrice RIZZO qui ont co-dirigé le Centre précédemment, ayant eux-mêmes succédé au Professeur Jacques MESTRE.

Les thématiques scientifiques du Centre sont les suivantes :

- Droit des obligations et contrats d'affaires
- Marchés, concurrence
- Droit commercial et des sociétés
- Droit des entreprises en difficulté
- Droit international et comparé des affaires
- Propriétés intellectuelles, Nouvelles technologies et Économie numérique
- Contentieux économique
- Droit maritime, aérien et des transports
- Banque, Finance, Patrimoine
- Droit du sport
- Environnement, Développement durable

Taille et composition de l'unité au 31/12/2021.

Au 31 décembre 2021, le Centre de Droit Économique réunit 44 enseignants-chercheurs (17 professeurs, dont 2 émérites et 4 associés, et 27 maîtres de conférences, dont 2 associés), un personnel administratif et 103 doctorants, parmi lesquels 20 doctorants contractuels (8 contrats doctoraux, 8 ATER, 4 contrats CIFRE). 2 maitres de conférences sont actuellement en disponibilité.

Enseignants-chercheurs (PR, MCF, Associé) ayant quitté l'entité pendant le contrat en cours :	**Enseignants-chercheurs (PR, MCF, Associé) ayant intégré l'entité pendant le contrat en cours :**
Professeurs : 3 : Valérie-Laure Benabou (mutation le 1er sept. 2020 vers une autre Université) ; Michel Buy (départ en retraite le 30 sept. 2021 après éméritat) ; Marie Lamoureux (changement de laboratoire au sein d'AMU en juin 2016) ;	**Professeurs** : 8 : Nicolas Balat (mutation le 1er sept. 2021) ; Valérie-Laure Benabou (mutation le 1er septembre 2016) ; Marie Luce Demeester (changement de laboratoire au sein d'AMU en février 2016) ; Julie Laborde dit Bouriat (PR Associée depuis le 1er sept. 2017) ; Vincent Mazeaud (mutation le 1er sept. 2019) ; Claire Merlin (PR Associée depuis le 1er sept. 2019) ; Marc Mossé (PR Associé depuis le 1er sept. 2020) ; Louis Thibierge (agrégation, mutation au 1er sept. 2017)
MCF : 4 : Jean Pierre Gasnier (MCF Associé, fin de contrat le 31 août 2020) ; Laure Merland (changement de laboratoire au sein d'AMU en juin 2016) ; Wilfried Meynet (MCF Associé, fin de contrat le 31 août 2020) ; Fréderic Proal (départ en retraite le 31 août 2018) **En disponibilité** : 2 : Nicolas Bronzo (depuis 31 août 2016) ; Thierry Sebag (depuis 1er sept. 2016)	**MCF** : 9 : Sylvie Avignon (changement de laboratoire au sein d'AMU en sept. 2016) ; Marie Cartapanis (recrutement le 1er sept. 2019); Pierre-Dominique Cervetti (recrutement le 1er sept. 2016) ; Julien Gasbaoui (MCF Associé depuis le 1er sept 2020) ; Wilfried Meynet (MCF Associé dès le 1er sept. 2017) ; Thierry Sebag (changement de laboratoire au sein d'AMU en juin 2016) ; Jean Noël Stoffel (recrutement le 1er sept. 2019); Jean-Brice Tap (recrutement le 1er sept. 2016) ; Joachim Wathelet (recrutement le 1er sept 2017).

2- PROFIL D'ACTIVITÉS

Activités	Répartissez 0 à 100 sur ces 7 items
Administration de la recherche (responsabilité de pilotage de la recherche (VP, Direction d'Institut, DAS, …) participation à des instances d'évaluation (CNU, CoNRS, CSS…), responsable de volet IdEx, direction de projets -ANR, Horizon Europe, ERC, CPER-, responsabilités éditoriales dans des revues ou collections nationales et internationales)	10
Dissémination de la recherche (partage de connaissances avec le grand public, médiation scientifique, interface science/société)	10
Encadrement de la recherche (implication au niveau D ainsi que dans le suivi de projets post-doctoraux)	25
Contribution à l'adossement d'enseignements innovants à la recherche (EUR, SFRI, etc.)	10
Expertise technique (pouvoirs publics aux niveaux national et régional, entreprises, instances internationales (FAO, OMS, …)	5
Recherche	30
Valorisation, transfert, innovation	5
Le total doit impérativement être égal à 100	

3- ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE

Le CDE est principalement impliqué dans le fonctionnement de la Fédération de recherche de l'établissement, ainsi que dans les travaux de l'Ecole doctorale (ED 67) d'Aix-Marseille Université. Le CDE est impliqué dans les travaux de l'Institut Sciences de l'Océan (Cheffe de projet Mme Kalliopi PEDIADITI).

4- PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

A l'occasion de la précédente évaluation, l'avis global sur l'unité énonçait que

« *Globalement, le Centre de Droit Économique apparaît comme remarquable en raison de son intense activité scientifique (…) et éditoriale (…). Il constitue un acteur de premier plan dans la recherche française en droit économique – ce qu'attestent la notoriété de ses membres comme celle de l'unité elle-même (…). Il s'appuie pour cela sur une importante équipe de chercheurs extrêmement dynamiques - l'unité est le lieu d'une émulation intellectuelle aisément perceptible – mais aussi sur un solide réseau socio-économique – entretenu par l'adaptation des recherches menées aux évolutions nées de la pratique. Ce réseau assure au demeurant les financements nécessaires au développement des recherches. La qualité de l'unité se traduit par les thèses soutenues en son sein, à la fois très nombreuses et de qualité (…), fruits d'un suivi attentif et efficace des doctorants* ».

Plusieurs séries de recommandations étaient adressées. En substance :

- Production :

- certaines thématiques reposent presque exclusivement sur l'activité scientifique d'un ou deux chercheurs.
- la recherche véritablement collective est en deçà des potentialités du CDE

• Gouvernance

- Conseil de laboratoire trop volumineux ; il est recommandé de créer une structure intermédiaire incluant seulement la direction et un représentant par équipe
- Interrogations sur le nombre et l'autonomie des équipes : le HCERES reconnaît que la structuration est performante et assure une forte implication des membres mais observe d'une part qu'elle nuit à la définition d'une véritable politique scientifique globale et qu'elle présente des risques au cas où apparaîtrait des dissensions

• Formation par la recherche :

- Insuffisance des travaux collectifs menés par les doctorants
- Moindre implication des doctorants non contractuels dans l'unité
- le comité déplore enfin que les liens entre certains masters (tels que le Master Droit économique) et l'unité semblent se distendre : ils mériteraient d'être resserrés par une plus forte participation des enseignants-chercheurs du CDE en leur sein.

Les principales actions pour répondre aux recommandations des évaluateurs sont :

- La décision de rassembler dans un même ensemble toutes les équipes de recherche et de modifier dont la structuration de l'équipe de recherche. La politique de recherche collective a été définie en Conseil de laboratoire de manière collégiale.
- Pour cette raison, il n'a pas semblé pertinent de désigner un représentant d'équipe ou une structure intermédiaire à l'intérieur du Centre.
- Cette décision de fondre dans un même ensemble les différentes équipes a précisément permis de répondre à la recommandation liée à la nécessité de définition d'une politique de recherche globale.
- Les travaux collectifs des doctorants ont été soutenus par le Centre, en particulier par la mise en place de plusieurs actions : 1) Création d'un groupe de jeunes chercheurs en lien avec des doctorants allemandes autour du droit du numérique 2) création d'une plateforme de recherche (site internet competition-forum.com) en droit de la concurrence destinée à recevoir les recherches doctorales 3) soutien à la création d'un Club de l'arbitrage par les doctorants du Centre.
- Le lien avec le Master Droit économique est désormais plus étroit avec le Centre de droit économique. Le directeur du Master est aussi le directeur du Centre de recherche. Il a été décidé de faire coïncider les activités de recherche du Centre avec le contenu pédagogique des enseignements du Master Droit économique.

DOCUMENT D'AUTOÉVALUATION

Domaine d'évaluation 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité

Référence 1. L'unité possède des ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche.

C1. L'unité présente un profil d'activités conforme à ses missions et aux possibilités offertes par les ressources humaines que les tutelles mettent à sa disposition.

Le profil d'activités du CDE s'articule autour de deux axes forts :

- la recherche académique en droit économique, qui s'appuie sur les publications individuelles des chercheurs et sur les publications collectives du Centre ou de certains de ses membres. Cette recherche est exposée à l'occasion de séminaires et de colloques, à destination d'un public français et international.
  De ce point de vue, les ressources humaines et matérielles mises à disposition par Aix-Marseille Université peuvent être jugées satisfaisantes, qu'il s'agisse des ressources documentaires, des modalités d'accueil des chercheurs ou du matériel notamment informatique mis à disposition. Le soutien administratif aux missions du CDE est aussi satisfaisant.

- l'encadrement doctoral des jeunes chercheurs. De ce point de vue, les ressources humaines mises à disposition (encadrement par un agent temps plein) sont aussi satisfaisantes.

C2. En adéquation avec son profil d'activités et son environnement de recherche, l'unité veille à disposer de ressources financières supplémentaires, au-delà de sa dotation récurrente.

Le CDE veille à disposer de ressources financières supplémentaires par la mobilisation de partenaires dans l'organisation de manifestations scientifiques :

- entreprises du monde socio-professionnel (par exemple la Banque Thémis)
- entreprises du monde de l'édition juridique (par exemple la société Lexis Nexis)
- institutions publiques (par exemple l'Université Franco-Allemande dans le cadre du soutien aux séminaires doctoraux organisés en partenariat avec une université étrangère)
- sociétés savantes (par exemple l'Academic Society for Competition Law en 2019)

Le CDE dispose de ressources financières supplémentaires par la valorisation de sa recherche (versement de droits d'auteurs pour les publications collectives du Centre – par ex. l'éditeur Lextenso)

Par ailleurs, le CDE obtient un concours du monde professionnel par le biais de contrat CIFRE d'encadrement doctoral.

C3. L'unité mutualise une partie de ses ressources propres pour favoriser notamment les activités collectives de recherche et l'émergence de thématiques novatrices.

Le CDE soutient la recherche des membres du centre et soutient la recherche collective par la mise en place d'espaces de travail partagés, le financement de la constitution d'une bibliothèque commune, l'achat de matériel d'intérêt commun (tablettes, micros pour visio conférence, matériel de captation audiovisuelle…).

Les résultats de cette mutualisation sont satisfaisants et pourraient être améliorés par la mobilisation de ressources d'investissement plus importantes.

C4. L'unité veille à l'adéquation de ses objectifs scientifiques avec les locaux, les infrastructures, les plateformes, les matériels, les logiciels et les ressources documentaires mis à sa disposition.

Les ressources documentaires numériques de l'Université sont satisfaisantes et l'unité note les démarches et actions positives de l'Université en ce sens. Les conditions matérielles de travail de l'unité sont satisfaisantes de manière générale.

Les ressources matérielles et documentaires dont dispose le CDE au regard de ses objectifs scientifiques sont satisfaisantes.

Référence 2. L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques, y compris dans la dimension prospective de sa politique.

C1. L'unité a une vision claire de son environnement de recherche et une connaissance solide de ses acteurs. Elle tient compte de la politique de ses tutelles en matière de recherche et de valorisation.

Le CDE a une vision claire de son environnement académique : il est une unité reconnue et écoutée dans le monde académique dont il a identifié les principaux acteurs au plan national et international. Au plan national, le CDE a tissé des liens étroits avec les représentants de premier plan de la doctrine française et diverses associations savantes telles l'association Henri Capitant ou encore l'association française d'étude de la concurrence, le CN2PI, ou encore l'association Droit et commerce. Au plan international, le CDE a identifié les acteurs de premier plan et s'inscrit dans une dynamique collaborative, notamment sur le plan de partenariats de recherche, comme avec l'université de Montréal (Canada), l'université de Wurzburg (Allemagne) ou encore l'université de l'Illinois (Chicago Kent, États-Unis d'Amérique).

Le CDE a aussi une vision claire de son environnement socio-économique : il a noué des liens solides avec des partenaires du monde de l'édition juridique (Dalloz, Lextenso, Lexis Nexis) et des entreprises de son environnement (Microsoft, Port de Marseille, Crédit Agricole…).

Les objectifs scientifiques du Centre sont alignés, ils ont, pour certains, été, définis en lien avec les partenaires du monde socio-économique à l'occasion de l'élaboration du programme de recherche 2020/2024.

Le conseil de laboratoire et la direction du CDE ont défini des objectifs clairs de recherche scientifique à partir du programme de recherche 2020/2024 intitulé « L'entreprise source de droit économique ». Il est question, dans ce programme, de mettre en lumière de nouvelles formes de normativité dans le monde socio-économique par la sécrétion de règles internes et externes à l'entreprise.

La politique de la tutelle autour de l'implication des composantes et unités de recherche dans le monde socio-économiques sont alignés.

C2. L'unité associe l'ensemble de ses personnels à l'élaboration de sa politique de recherche et de valorisation et à l'organisation qu'elle implique.

La politique de recherche du Centre est débattue en conseil de laboratoire de manière régulière et fait l'objet de concertation. Par ailleurs, un programme de recherche 2020/2024 intitulé « L'entreprise, source de droit économique » a été présenté aux suffrages des membres du CDE lors de l'élection de la nouvelle direction et fait l'objet de débats entre ses membres. En termes de valorisation et de diffusion, le programme de recherche donne lieu à communications scientifiques par le biais de publications et de manifestations publiques.

C3. L'unité est en capacité d'analyser les impacts économiques et sociétaux de la politique qu'elle conduit.

La politique de recherche du Centre est au cœur des préoccupations actuelles, par exemple sur le plan de la question des nouvelles régulations économiques. En faisant apparaître l'impact des règles et actions des entreprises sur leur environnement normatif, la politique de recherche du centre est de nature à promouvoir de nouvelles formes de normativité (développement de la compliance, réflexion sur la « raison d'être » des entreprises, etc.).

Référence 3. Le fonctionnement de l'unité est conforme aux réglementations en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement et de protection du patrimoine scientifique.

C1. L'unité se conforme à des principes de gestion des ressources humaines respectueux de la parité et non discriminatoire en matière de formation, de mobilité interne et d'évolution des carrières de ses personnels.

L'unité se conforme aux principes élaborés au niveau de l'université, qui sont respectueux de la parité, de la non-discrimination en matière de formation, de mobilité interne et d'évolution des carrières.

C2. L'unité est attentive aux conditions de travail de ses personnels, à leur santé, à leur sécurité et à la prévention des risques psycho-sociaux.

L'unité se conforme aux principes élaborés au niveau de l'université et de l'établissement.

C3. L'unité applique toutes les dispositions nécessaires à la protection du patrimoine scientifique et des systèmes informatiques.

Sans objet.

C4. L'unité applique les recommandations relatives à la prévention des risques environnementaux et à la poursuite des objectifs de développement durable.

L'unité se conforme aux principes élaborés au niveau de l'université et de l'établissement.

C5. L'unité actualise régulièrement le plan de continuité d'activité (PCA) qui doit lui permettre de faire face à des situations d'urgence.

L'unité se conforme aux principes élaborés au niveau de l'université et de l'établissement.

Synthèse de l'autoévaluation

L'unité a défini une politique de recherche de manière collégiale et adresse des préoccupations du monde socio-économique et académique qui l'entoure.
L'unité n'a pas défini de manière individualisée une politique propre en matière de parité, d'amélioration des conditions de travail, de prévention des risques, de préservation de l'environnement ou de mesures d'urgence. Elle s'est contentée de suivre les prescriptions de l'établissement et de l'université. C'est peut-être là une faiblesse qu'il serait bon de remédier de manière collégiale en conseil de laboratoire.

Domaine d'évaluation 2 : Attractivité

Référence 1. L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et contribue à la construction de l'espace européen de la recherche.

C1. Les membres de l'unité sont invités à présenter leurs travaux dans des institutions académiques ou des congrès internationaux et européens.

Les membres de l'unité sont invités dans des universités étrangères ou dans des congrès internationaux. Les données de productions communiquées en témoignent.

A titre d'exemple, on citera les participations suivantes des membres du CDE :

- G. BLANC, Qu'est-ce qu'un droit moderne ? Illustrations en droit positif. Communication au XXIème Colloque international du GRET (Groupement de Recherche Espace et Territoires – Chaire UNESCO des Droits de l'Homme) – La Modernité Inégale, pouvoirs, avoirs et savoirs dans une démocratie généralisée. Marrakech 5 et 6 mai 2016. Ed. L'Harmattan, 2016, p. 319.
- G. BLANC. Les nouveaux privilèges de l'argent frais : fondements et pratiques. Communication au colloque de l'ERSUMA « La réforme des procédures collectives d'apurement du passif dans le droit OHADA : approche comparée droit français, droit OHADA » Paris 5-6 octobre 2016. Rec. Penant, 2018, p. 210.
- *BOSCO David, Industrial Policy and Competition Policy, Friends or Foes ?* Conférence à *University College of London* (UCL), 4 mars 2019
- *BOSCO David, Antitrust Laws in EU and France, an example for Thailand?* Conférence devant l'*International and Intellectual Property Court*, Bangkok, mai 2018
- *BOSCO David, Competition Law and Intellectual Property in Digital Market, a Comparative Study*, Conférences à l'Université de Thamassat, Bangkok, avril 2017
- MOURALIS, Denis, « Soft law, source du droit du commerce international », communication au colloque sur *Soft law et droit du commerce international*, organisé l'Universités de Montréal et l'Université McGill, Montréal, 11 et 12 mai 20107, actes publiés par LexisNexis Canada, p. 33 à 42
- CERVETTI P.-D., "L'exploitation du spectacle e-sportif : l'exemple du streaming", Contribution orale au colloque organisée à Lausanne (Suisse), le 15 juin 2018, « Les enjeux juridiques de l'e-sport. The legal issues of Esport », sous la direction de l'Institut Suisse de Droit Comparé

C2. L'unité organise des congrès internationaux et européens majeurs ou ses membres font partie des comités scientifiques de ces manifestations.

Le CDE a organisé des congrès internationaux sur la période observée. On notera en particulier :

En 2019, organisation sur trois jours du Congrès annuel de l'Academic Society for Competition Law, Challenges to Assumptions at the basis of competition Law (https://ascola.org/2021/04/21/new-ascola-book-challenges-to-assumptions-in-competition-law/). Plus d'une centaine de chercheurs internationaux ont participé à cet évènement majeur : pour un compte rendu : https://www.d-kart.de/blog/2019/07/02/ascola-conference-aix-en-provence-2019/

En 2017, Colloque, V Mercier (dir.), « Les rencontres du droit des affaires et du développement durable » sur le thème *Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et médiation. Regard croisé France-Canada* organisé par l'Institut de droit de l'environnement et du développement durable et le Centre de droit économique, en partenariat avec l'Université de Montréal (UdeM), le 17 oct. 2016 à la Faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille.

C3. Les membres de l'unité exercent des responsabilités éditoriales dans des revues et des collections reconnues internationalement.

Les membres du Centre exercent principalement des responsabilités éditoriales dans des revues françaises. Certains membres exercent des responsabilités dans des revues d'audience internationale comme :

BOSCO David Revue Concurrences Thomson Reuters
LARRIEU Peggy Journal international de bioéthique
MARMAYOU Jean-Michel Droitdusport.com
MOURALIS, Denis Journal de l'arbitrage de l'Université de Versailles – Versailles University Arbitration Journal

C4. Les membres de l'unité participent à des instances de pilotage de la recherche ou d'expertise scientifique à l'échelle internationale, européenne et nationale.

Certains membres du Centre sont impliqués dans des instances internationales de recherche. C'est le cas notamment de D. Bosco, *Regional Chairman* de l'*Academic Society for Competition Law*.

C5. L'unité compte en son sein des membres d'académies, d'institutions scientifiques et de sociétés savantes reconnues internationalement.

Certains membres du Centre sont impliqués dans des instances internationales de recherche. C'est le cas notamment de N. Balat, membre de l'Association Henri Capitant, de D. Bosco, *Regional Chairman* de l'*Academic Society for Competition Law*. C'est aussi le cas de D. Mouralis, qui est membre de l'ICC Institute of World Business Law (Chambre de commerce internationale) ; De l'International Arbitration Institute (IAI) ; Du Comité français de droit international privé (CFDIP) ; De l'Association des juristes franco-britanniques ; De l'International Law Association (ILA) ; De la Dutch Arbitration Association (DAA) ; Du Comité français de l'arbitrage (CFA) ; De l'Association française d'arbitrage (AFA) ; De l'association Droit et Commerce ; De l'Association française du droit maritime (AFDM) ; De la Société française de droit aérien et spatial (SFDAS) ; De l'Association des professionnels du contentieux économique et financier (APCEF) ; Du Cercle K2.

C6. L'unité compte en son sein des lauréats de divers prix et distinctions scientifiques internationaux, européens et nationaux.

Sans objet

En synthèse, les membres de l'unité sont invités dans des universités étrangères ou dans des congrès internationaux, ils sont impliqués dans la recherche au niveau international même s'ils n'ont pas été lauréats de prix ou distinctions internationale. Les données de productions communiquées en témoignent. Cela s'explique par le caractère mondialisé des marchés contemporains. Or, le Centre de droit économique a pour principal objet d'étude le marché et les relations économiques. Il peut être ajouté une politique active d'échanges internationaux de chercheurs qui montre l'attractivité du centre. Tous les ans, un ou plusieurs chercheurs internationaux interviennent à Aix-en-Provence en qualité de *Professeurs invités* au Centre.

Référence 2. L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accueil des personnels.

C1. Au sein de l'unité, les chercheurs en début de carrière (doctorants, post-doctorants) bénéficient d'un environnement et d'un encadrement de qualité leur assurant des conditions de travail favorables.

L'unité, aux effectifs importants, dispose de moyens logistiques satisfaisants, le CDE partageant avec l'Institut de droit des affaires des locaux de 373m2. Les jeunes chercheurs disposent d'une salle de travail qui leur est dédiée avec une bibliothèque, des ordinateurs, une machine à café, un four micro-ondes.

Les doctorants bénéficient d'un soutien actif à la recherche. Le précédent rapport d'évaluation montrait ainsi que, selon le comité d'experts, les doctorants exprimaient « leur satisfaction et leur sentiment d'être entendus ». Les doctorants sont suivis par les enseignants-chercheurs du Centre.

En premier lieu, sont organisés des séminaires bimestriels de suivi des doctorants dans le cadre desquels ils présentent leurs travaux et font part de leurs difficultés. En deuxième lieu, les doctorants organisent des colloques à vocation interne à l'université sous la forme de tables rondes rassemblant les thèmes de leurs travaux doctoraux. En troisième lieu, leurs travaux sont valorisés : possibilité est donnée aux doctorants de publier leurs travaux aux PUAM notamment. En quatrième lieu, des séminaires doctoraux internationaux ont été organisés sur la période observée.

Une association des doctorants du Centre de Droit Economique a été créée. Elle organise des conférences de lecture/débat autour d'auteurs reconnus ainsi que des déjeuners débats autour d'un intervenant extérieur à l'unité.

C2. L'unité attire régulièrement des chercheurs juniors et seniors qui candidatent à des postes de permanents et auxquels elle fournit un environnement propice au développement de leurs activités de recherche.

Des chercheurs juniors sont accueillis tous les ans au Centre. Ils ont accès aux ressources documentaires du Centre et d'un point de contact au secrétariat pour faciliter leurs démarches.

Des chercheurs seniors sont accueillis tous les ans dans le cadre du programme de professeurs invités de l'établissement.

C3. L'unité est en capacité d'accueillir des chercheurs invités de renom.

Oui. Grâce au programme d'invitation de l'établissement et de l'université, des chercheurs de renom ont été invités sur la période, venant d'Europe, d'Israël, du Royaume-Uni et des États-Unis principalement.

Il s'agit en particulier de :

- Michal GAL (Haïfa, Israël, 2017)
- Pablo Ibanez COLOMO (Londres, RU, 2019)
- Olivier MORETEAU (LSU, EUA, 2020)
- Rupprecht PODSZUN (Dusseldorf, All., 2021)

L'unité est attractive au plan international et fournit un cadre favorable d'exercice de leurs activités pour ses membres invités, qu'il s'agisse de jeunes chercheurs ou de chercheurs réputés sur le plan international.

C4. L'unité déploie la stratégie opérationnelle de ses tutelles en matière d'intégrité scientifique et de science ouverte.

L'unité déploie des efforts pour diffuser un code d'éthique de la recherche, notamment celui élaboré par l'Academic Society for Competition Law (https://ascola.org/declaration-of-ethics/). Elle relaie et soutient les initiatives de l'établissement aux fins de favoriser une science ouverte, en particulier au regard de ses publications, par une contribution active à la constitution du fonds HAL. L'unité a, par ailleurs, créé une plateforme (en accès libre) où la recherche en droit de la concurrence est exposée (competition-forum.com). Le Centre de droit des transports et le Centre de droit du sport, qui sont des composantes du CDE, mettent par ailleurs des ressources en accès libre sur leurs sites internet.

Toutes les manifestations du Centre de droit économique sont gratuites.

Référence 3. L'unité est attractive par la reconnaissance que lui confèrent ses succès à des appels à projets compétitifs.

C1. L'unité répond avec succès à des appels à projets internationaux et européens.

Sans objet

C2. L'unité est impliquée dans des structures et des projets financés par les programmes d'investissements d'avenir (PIA).

Sans objet

C3. L'unité porte des projets financés par l'Agence nationale de la recherche (ANR).

Sans objet

C4. L'unité répond avec succès à d'autres appels à projets lancés par ses tutelles, les collectivités territoriales, des associations caritatives, etc.

Sans objet

C5. L'unité est en capacité, sur ses ressources propres, de financer des contrats doctoraux et postdoctoraux, des contrats d'ingénieurs et de techniciens, des chaires, des équipements lourds.

Sans objet

L'unité a ici une marge de progression. La situation est similaire dans des autres unités juridiques où la culture de réponse aux appels d'offres est encore limitée.

Référence 4. L'unité est attractive par la qualité de ses équipements lourds et de ses compétences technologiques.

C1. L'unité utilise des plateformes, des équipements lourds, des démonstrateurs de pointe bénéficiant d'un label ou d'une certification.

Les équipements « lourds » dont fait usage le Centre sont un écran tactile/ tableau et un système de vidéo-conférence très performant.

C2. L'unité a une stratégie de développement, de maintenance et de jouvence ainsi que d'ouverture à des tiers industriels de ses plateformes, de ses équipements lourds, de ses démonstrateurs.

Sans objet

C3. L'unité dispose de personnels techniques qualifiés dans la gestion de ses plateformes, de ses équipements lourds, de ses démonstrateurs.

Sans objet

Synthèse de l'autoévaluation

L'unité n'est pas concernée par cette référence d'évaluation

Domaine d'évaluation 3 : Production scientifique

Référence 1. La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.

C1. La production scientifique de l'unité repose sur des fondements théoriques et méthodologiques solides.

La production scientifique de l'unité est individuelle et collective. Sur le plan de la production scientifique individuelle, les membres de l'unité s'efforcent de produire une recherche en lien avec le programme de recherche défini en commun dans le cadre de l'unité. Les orientations scientifiques sont donc décidées de manière collégiale. La production collective de l'unité s'aligne avec les orientations stratégiques de l'unité. La collégialité du fonctionnement de l'unité permet d'obtenir des garanties quant aux fondements théoriques et méthodologiques de la recherche de l'unité.
Par ailleurs, l'unité a défini des principes d'éthique de la recherche auxquels les membres se conforment et qui s'expriment par l'indépendance des chercheurs dans l'orientation de leur recherche.

C2. La production scientifique de l'unité est originale.

La production de l'unité est originale d'abord en ce qu'elle propose un regard panoramique sur le droit des affaires et touche à toutes les disciplines de la matière. En France, l'unité est la seule en mesure de présenter une recherche de cette nature, touchant à tous les domaines du droit économique.
La production est aussi originale pour ce qui concerne le Programme de recherche 2020/2024, l' « entreprise source de droit économique » puisque cette thématique n'a pas donné lieu jusqu'ici à une recherche académique collective d'envergure sur ce thème. Les actions entreprises pour définir ce programme de recherche ont été de travailler en concertation avec les acteurs économiques partenaires de l'unité, en particulier les entreprises.

C3. La production scientifique de l'unité constitue un apport significatif à la connaissance.

Les données quantitatives ne sont pas à la portée des chercheurs en droit. Il est donc difficile de répondre en référence à des instruments de mesure.

C4. La production scientifique de l'unité paraît dans des supports de qualité.

La production des membres de l'unité paraît principalement dans des revues disposant d'un comité de lecture composé de pairs. Par ailleurs, les manifestations scientifiques de l'unité de recherche sont publiées par des éditeurs de premier plan :

- Au niveau de l'université, le CDE soutient et publie ses travaux aux Presses Universitaires d'Aix-Marseille
    - Voir par exemple :

« Les enjeux juridiques de l'e-sport », G. Rabu et M. Reverchon-Billot (dir.), éd. PUAM, 2017.
« Regards de juristes sur l'évolution du droit économique contemporain », D. Bosco (dir.), PUAM, 2018

- Au niveau national, le CDE publie des ouvrages de références chez les éditeurs de référence
    - Voir par exemple :

L'influence de la réforme du droit des obligations sur le droit des affaires, The Influence of the New French Law of Obligations on Business law, ouvrage collectif bilingue en français et en anglais, Dalloz, 2018

- Au niveau international, le CDE publie des ouvrages chez les éditeurs de référence
    - Voir par exemple :

Challenges to Assumptions in Competition Law, Edward Elgar 2021, Ascola Series

C5. La production scientifique de l'unité prend la forme de co-publications avec des partenaires du meilleur niveau international.

Les membres de l'unité ont dirigé des recherches en co-publication avec des chercheurs de niveau international.
C'est le cas par exemple pour les références suivantes :

- Challenges to Assumptions in Competition Law, Edward Elgar 2021, Ascola Series
- Responsabilité sociétale des entreprises et Médiation. Regard croisé France-Canada, V. Mercier (dir), PUAM, Coll. Droit des affaires, série « Droit économique et développement durable », 2018
- MOURALIS, Denis, L'accord amiable : et après ?, colloque co-dirigé avec Monsieur Walid Ben Hamida, organisé le 8 juin 2018, à Aix-en-Provence, par le Centre de droit économique (Aix Marseille Université) et le Centre Léon Duguit (Université Paris Saclay, Faculté de droit d'Évry Val d'Essonne), actes publiés aux PUAM en 2020, 218 p.

Référence 2. La production scientifique est proportionnée au potentiel de recherche de l'unité et répartie entre ses personnels.

C1. La production scientifique est en adéquation avec le potentiel de recherche de l'unité. Elle ne sacrifie pas la qualité de la recherche à la quantité.

La production de l'unité est élevée d'un point de vue quantitatif. Le comité d'experts avait signalé dans son rapport d'évaluation le caractère satisfaisant (voire impressionnant) du volume de production individuelle de l'unité. La production collective est soutenue mais il est clair que c'est la production individuelle des membres qui « tire » la production de l'unité. C'est là une caractéristique générale du monde universitaire des juristes et l'unité s'inscrit dans cette tendance.

Les règles partagées de nature assurer une prééminence de la qualité sur la quantité ne sont pas formalisées dans un document interne de l'unité mais résultent d'échanges entre les membres de l'unité.

C2. La production scientifique de l'unité est répartie de façon équilibrée entre les équipes.

L'unité dispose désormais d'une seule équipe de recherche pluri disciplinaire. Les directions de recherche ont été décidées en commun au moment de l'adoption du Programme de recherche 2020/2024 et c'est à cette occasion qu'un équilibre a été recherché. Les disparités qui pourraient être observées résulteraient des niveaux divers d'engagements des chercheurs dans la recherche individuelle. Il peut arriver qu'un collègue engagé dans une recherche nécessitant un temps d'investigation long ne publie pas sur un rythme régulier.

C3. Tous les chercheurs et enseignants-chercheurs permanents contribuent à la production scientifique de l'unité.

L'unité compte des chercheurs qui publient régulièrement dans l'ensemble. Le niveau d'engagement des chercheurs de l'unité est homogène. Le tableau de caractérisation atteste d'un niveau important d'engagement dans la recherche.
Il n'existe pas, au sein de l'unité, de politique d'accompagnement de nature à combler le déficit de production de certains de ses membres.

C4. Tous les doctorants et les post-doctorants participent à la production scientifique de l'unité.

L'unité de recherche compte près de 90 doctorants. Tous ne participent pas sur un même plan à la recherche de l'unité. Beaucoup de doctorants concentrent leur activité de recherche sur la préparation de leur thèse. L'unité propose cependant aux doctorants de participer à la recherche collective. Ils sont ainsi invités à publier leur recherche sur le site internet du centre, et sont associés à la recherche de certaines équipes du centre (voir par ex. sur competition-forum.com). Les doctorants ont aussi l'occasion d'intervenir dans les manifestations scientifiques du centre aux côtés des chercheurs du centre. C'était le cas dans le cadre d'un évènement organisé en partenariat avec l'Université de Würzburg et l'UFA (Université franco-allemande). Les doctorants ont été étroitement associés à l'initiative puisqu'ils ont pu présenter leur recherche devant des chercheurs internationaux (voir Appendice). Les doctorants organisent aussi des colloques, par exemple dans le cadre d'un Club de l'arbitrage qu'ils ont créé (voir https://www.clubdelarbitrage.com) ou dans le cadre du Centre (voir Appendice n° 13).

Les post-doctorants sont associés aux manifestations scientifiques de l'unité, ils bénéficient d'une préparation aux concours de recrutement proposée par les membres de l'unité destinée à évaluer leur recherche, ils sont invités à se joindre aux publications du centre.

Synthèse de l'autoévaluation

La production scientifique du centre est originale et assure un équilibre entre les chercheurs, d'un point de vue quantitatif et qualitatif. Les doctorants et post doctorants sont parties prenantes dans la recherche du centre. Au titre des faiblesses de la politique scientifique de l'unité, il peut être relevé qu'il n'existe pas, au sein de l'unité, de politique d'accompagnement de nature à combler le déficit de production de certains de ses membres.

Référence 3. La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte.

C1. La production scientifique de l'unité résulte d'activités de recherche qui respectent l'ensemble des règles et valeurs garantissant leur caractère honnête et scientifiquement rigoureux.

Sans objet pour ce qui concerne la recherche juridique.

C2. La production scientifique de l'unité est le résultat d'une recherche qui satisfait au respect de la personne humaine et de la vie animale.

Sans objet pour ce qui concerne la recherche juridique.

C3. La production scientifique de l'unité respecte les principes de la science ouverte en partageant le plus largement et le plus rapidement possible les publications, méthodes, données, codes et autres éléments constitutifs de la démarche scientifique.

Sans objet pour ce qui concerne la recherche juridique, si ce n'est ce qui a été dit plus haut sur le respect de principes d'éthique de la recherche et ses manifestations.

Synthèse de l'autoévaluation

Sans objet pour ce qui concerne la recherche juridique.

Domaine d'évaluation 4 : Inscription des activités de recherche dans la société

Référence 1. L'unité se distingue par la qualité de ses interactions non-académiques.

C1. L'unité établit des partenariats conventionnés avec des acteurs du monde non-académique et développe des projets collaboratifs de recherche avec les industriels.

L'unité a conclu des partenariats avec des acteurs du monde économique (partenariat avec la Banque Themis et avec le Crédit Agricole) et du monde de l'édition juridique (avec l'éditeur Lexis Nexis ainsi qu'avec Lextenso).

C2. Dans ses réponses aux demandes des acteurs du monde non-académique, l'unité se saisit de sujets à haute valeur scientifique et technologique, en cohérence avec sa politique de recherche.

L'unité a principalement organisé des manifestations scientifiques avec ses partenaires du monde économique, en définissant avec eux le contenu scientifique de certains colloques et séminaires. Voir par exemple Appendice 12.

C3. Les partenariats non-académiques à l'initiative desquels se trouve l'unité permettent de relever des défis technologiques, environnementaux ou sociétaux.

Voir C2 de la présente référence.

C4. L'unité encourage l'accueil de professionnels et la mise à disposition de ses personnels au sein de structures non-académiques.

L'unité encore la conclusion de contrats de financement de ses doctorants par les partenaires et structures du monde non-académique (en particulier Conventions CIFRE).

C5. L'unité accueille des doctorants dont la recherche est financée en totalité ou en partie par des partenaires non-académiques.

L'unité accueille des doctorants financés par des contrats CIFRE.

C6. L'unité bénéficie de conventions pour la formation continue des acteurs du monde non-académique.
Sans objet.

C7. L'unité est engagée dans des activités de science participative.

Sans objet

Référence 2 : L'unité développe des produits à destination du monde socio-économique.

C1. L'unité développe des ressources scientifiques et technologiques valorisées au plan économique. Elle mène une politique active de protection de la propriété intellectuelle, et notamment de demande de dépôts de brevets.

Sans objet

C2. L'unité est à l'origine de la création de start-up. Elle concourt, le cas échéant, à la création d'emplois et à l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

Sans objet

C3. L'unité a une activité de diffusion de ses résultats auprès des acteurs du monde socio-économique.

L'unité diffuse sa recherche par le moyen de publications et de colloques recensés dans le document de production.

C4. L'unité contribue à la rédaction de normes, de procédures, de recommandations, de référentiels, reconnus par des instances compétentes (ISO, AFNOR, HAS, etc.).

Sans objet

C5. L'unité, par ses expertises ou ses recommandations, documente des acteurs sociaux : instances internationales, personnalités politiques, administrations publiques, associations de consommateurs, associations de patients, etc.

Les membres de l'unité ont été auditionnés par des organes politiques à l'occasion de réformes ou de commissions parlementaires. Voir les données de production et activités, onglet 13, avec les auditions notamment de Mme Larrieu, de MM. Marmayou, Rizzo, Rabu, Bloch et Mouralis.

Référence 3. L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.

C1. L'unité met ses compétences scientifiques au service de l'organisation de manifestations destinées au grand public (expositions, biennales, installations, concerts, spectacles, etc.).

Sans objet

C2. Les membres de l'unité, en lien avec leurs compétences scientifiques, intègrent la médiation scientifique. Ils interviennent dans les médias, sur internet ou sur les réseaux sociaux dans le respect de l'intégrité scientifique et de la déontologie.

Les membres de l'unité sont actifs sur les réseaux sociaux, de même que le centre lui-même au moyen de comptes dédiés. Les membres de l'unité ont été présents sur d'autres médias, comme la radio. Dans les données de production, voir l'onglet 15, et les articles de presse et émissions radios recensées (not. A. Albarian et D. Bosco).

C3. L'unité organise des actions de sensibilisation à destination des jeunes (élèves, collégiens, lycéens).

Sans objet

Synthèse de l'autoévaluation

Les membres de l'unité sont actifs dans les médias dédiés au grand public. Une politique plus énergique en ce sens pourrait être déployée.

APPENDICE

Les éléments de ce portfolio ont été choisis au sein d'une production variée et importante du Centre de droit économique. L'accent a été mis sur les publications et évènements collectifs du Centre davantage que sur les publications individuelles déjà largement évoquées dans le document de production. Parmi les actions collectives du Centre, le choix s'est porté sur ceux qui témoignent :

- De l'ancrage international du CDE, avec plusieurs manifestations de dimension européenne et internationale
- De l'ancrage national du CDE, avec les manifestations ayant associé le CDE à des recherches communes avec les chercheurs majeurs français
- De l'ancrage territorial du CDE, avec des manifestations associant le CDE au tissu économique de son territoire, et l'ouverture vers la Méditerranée et ses enjeux
- De l'importance donnée à la jeune recherche du Centre et ses initiatives soutenues par le Centre
- Des nouveaux thèmes innovants sur lesquels le CDE oriente sa recherche (e-sport, régulation des plateformes, enjeux climatiques…)

1) *Quel droit des affaires pour stimuler l'économie ?* Colloque Entreprises / Université (juillet 2016/juillet 2017)

Pendant trois années, le Centre de droit économique a organisé (avec l'Institut de droit des affaires d'Aix-Marseille) à la Chambre de commerce et de l'industrie de Marseille Provence des Rencontres professionnelles sur l'actualité du droit des affaires. Quatre tables rondes se succédaient tous les ans autour du thème « Quel droit des affaires pour stimuler l'économie ». Les participants étaient universitaires, représentants d'institutions publiques, avocats et juristes d'entreprises. Cet évènement marquait l'enracinement du Centre de droit économique dans l'environnement économique de son territoire. Il tissait un lien fort entre le monde académique et les partenaires du CDE.

On trouvera sous ces liens des éléments sur l'édition 2017 : https://ida-facdedroit.univ-amu.fr/fr/https%3A/ida-facdedroit.univ-amu.fr/galeries/colloque-ida-2017-quel-droit-affaires-stimuler-leconomie et sur l'édition 2016 : https://cde.univ-amu.fr/sites/cde.univ-amu.fr/files/public/programme-colloque-ida-2016.pdf

2) *Autonomie et concurrence* : Colloque co-organisé avec la Cour de cassation et l'université Paris-Dauphine (mars et novembre 2019)

Ce double colloque a été organisé en partenariat entre Aix-Marseille Université, l'Université Paris-Dauphine et la Cour de cassation, sur le thème « Autonomie et concurrence ». En mars, le Centre de droit économique a accueilli les universitaires de Dauphine et les magistrats de la Cour d'appel d'Aix et de la Cour de cassation pour une réflexion sur l'évolution du droit de la distribution et de la concurrence déloyale. En novembre de la même année, la Cour de cassation invitait le CDE et l'université Paris Dauphine en ses murs pour prolonger la réflexion sur le droit des concentrations et le droit des pratiques anticoncurrentielles.

Les actes du colloque ont été publiés à la revue Contrats, concurrence, consommation (Lexis Nexis) en juin 2019 (n° 6, juin 2019) et en juin 2020 (Contrats, conc., consom. n° 6, juin 2020).

Pour une relation du colloque et les actes en vidéo pour la manifestation à la Cour de cassation : https://www.courdecassation.fr/agenda-evenementiel/autonomie-et-droit-de-la-concurrence

3) *Challenges to the assumptions at the basis of competition law* : Colloque international organisé par le Centre de droit économique à Aix-en-Provence

Ce colloque international a été organisé en partenariat avec ASCOLA (Academic Society for Competition Law), sur le thème « Challenges to the Assumptions at the Basis of Competition Law ». Plus d'une centaine de chercheurs internationaux sont restés trois à Aix pour exposer leur recherche sur le thème de la conférence. o

Pour un compte rendu du colloque : https://www.d-kart.de/blog/2019/07/02/ascola-conference-aix-en-provence-2019/

Les travaux ont été publiés aux éditions Edward Elgar Publishing Ltd en 2021 : https://www.amazon.fr/Challenges-Assumptions-Competition-David-Bosco/dp/1839109068

4) *Ateliers de droit économique : Séminaires sur l'évolution du droit économique*, Aix-en-Provence (2014-2017)

Le CDE a organisé une série de séminaires de recherche sur l'évolution du droit économique contemporain : il a invité plusieurs chercheurs nationaux et internationaux à présenter et discuter leur dernière recherche sur le droit économique devant les membres du CDE. Le résultat de ces recherches a donné lieu à publication d'un ouvrage aux éditions des Presses universitaires d'Aix-Marseille. Cette série de séminaires montre l'ancrage et le rayonnement du CDE sur le plan national.

Regards de juristes sur l'évolution du droit économique contemporain, Ateliers de droit économique, PUAM 2018

5) *Digitization and Competition Law* : séminaires franco-allemands (Würzburg / Aix-en-Provence) 2021-2022

En partenariat avec l'Université de Wurzburg et l'UFA (Université franco-allemande), le CDE a organisé deux séquences d'échanges franco-allemands sur le thème de la digitalisation de l'économie et le droit économique. La première séquence a eu lieu en Allemagne, à l'université de Würzburg, à la fin de l'année 2021 et a durée 5 jours. La deuxième au mois de février 2022 et a duré trois jours. Les doctorants ont été étroitement associés à l'initiative puisqu'ils ont pu présenter leur recherche devant des chercheurs internationaux. Cet évènement témoigne de l'ancrage européen du CDE et l'association des jeunes chercheurs à sa recherche.

Pour une relation de l'évènement : https://cde.univ-amu.fr/fr/symposium-digitization-and-competition-law-ii

6) ***Responsabilité et entreprises en difficulté* : colloque en 2019**

Ce colloque avait pour objet de s'intéresser aux interactions entre le droit de la responsabilité et le droit des entreprises en difficulté. Tous les jours des entreprises plus ou moins importantes ferment leurs portes ou se restructurent laissant des salariés, des créanciers et les pouvoirs publics dans l'embarras. Tout le monde garde également à l'esprit la célèbre affaire « Metaleurop Nord » où une entreprise avait déposé son bilan en laissant des sites industriels pollués constituant une menace importante pour la santé publique. Au-delà de la responsabilité des pollueurs, se pose alors la question de la gestion du problème environnemental. L'organisation de ce colloque témoigne de l'ancrage territorial du CDE en faisant intervenir de nombreux représentants du monde professionnel.

Pour une relation du colloque : https://cde.univ-amu.fr/fr/colloque-responsabilite-entreprise-difficulte

7) *Le droit face au défi de la rumeur* : colloque en 2018

Ce colloque avait pour objet, en premier lieu, d'évoquer les caractères de la rumeur et son appréhension par le droit. Le thème de la matinée visait à se rapprocher des éléments constitutifs de la rumeur qui consiste, avant tout jugement de valeur, en une information propagée. Ensuite, on s'intéressait aux réponses à la rumeur : eu égard à son caractère protéiforme et véloce, le premier mouvement du droit consistera à tenter de faire cesser la propagation de l'information douteuse dont il est extrêmement difficile de saisir les responsables et d'en demander réparation. Ce colloque montre, notamment, l'importance de la formation par la recherche au CDE puisque les étudiants du Master Propriété intellectuelle, numérique et technologies avancées avaient été fortement impliqués dans l'organisation.

Pour une relation du colloque : https://cde.univ-amu.fr/fr/droit-face-au-defi-rumeur

8) *L'influence de la réforme du droit des obligations sur le droit des affaires* : parution d'un ouvrage collectif bilingue sur une réforme importante en droit économique (2018)

Le Centre de Droit Économique a fait paraître aux éditions Dalloz un ouvrage bilingue sur L'influence de la réforme du droit des obligations sur le droit des affaires (The influence of the new french law of obligations on business law) qui réunissait les contributions d'une vingtaine d'enseignants-chercheurs spécialisés dans les différents domaines du droit des affaires. La réforme du droit des obligations s'est donnée pour objectif de renforcer la place du droit français dans la vie des affaires. Cet ouvrage faisait directement écho à cette double ambition économique et internationale de la réforme.

Résolument tourné vers le monde économique, sa première originalité est d'en analyser les incidences en droit des affaires au travers de chacune de ses branches. Le nouveau droit des contrats est ainsi appréhendé sous le prisme de la plupart des matières du droit des affaires : droit commercial général, droit des sociétés, droit des entreprises en difficulté, propriétés intellectuelles, droit de la concurrence, droit de la distribution, droit du travail, droit public des affaires, droit maritime, droit du sport, droit rural des affaires, contentieux économiques (arbitrage et modes amiables de résolutions des différends).

Rédigé en français et en anglais, l'ouvrage voulait aussi contribuer à faire connaître le nouveau droit français des obligations aux juristes étrangers, participant ainsi au rayonnement de cette importante réforme au-delà de nos frontières.

9) *Les enjeux juridiques de l'e-sport* : ouvrage collectif sur un marché en plein essort (2017)

Au départ ludique, la pratique du jeu vidéo est très tôt devenue compétitive. Aujourd'hui, les compétitions de jeu vidéo ou e-sport connaissent un incroyable essor économique. Si les juristes se souciaient jusqu'alors du sport, l'e-sport demeurant exsangue. Le CDE et l'équipe de recherche en droit privé de l'Université de Poitiers y ont remédié en s'alliant pour proposer une réflexion collective sur le sujet. Les contributeurs, universitaires et professionnels, présentent les enjeux juridiques du secteur, de ses acteurs, de l'activité e-sportive, de son financement et envisagent les perspectives qu'il offre.

Publication : Les enjeux juridiques de l'e-sport, sous la direction de Gaylor Rabu, Morgane Reverchon-Billot, Presses Universitaires d'Aix-Marseille - P.U.A.M. 2017

10) *Création d'une plateforme de recherche sur le droit de la concurrence*, en anglais (2020)

Le Centre de Droit Économique a lancé le **jeudi 15 octobre 2020** la plateforme **"Competition Forum - Law & Economics"** visant à diffuser la recherche académique en droit de la concurrence, exclusivement en anglais. Un nouvel article y est publié chaque semaine : articles de fond, commentaires de décisions et interviews. Des professeurs, français comme étrangers, des doctorants ainsi que les étudiants du Master 2 Distribution-Concurrence seront invités à prendre part à cette initiative. Cette initiative témoigne du rayonnement international du Centre, et de son attachement à la formation par la recherche.

Competition Forum, https://competition-forum.com

11) ***La mer méditerranée - changement climatique et durabilité des ressources*, Colloque interdisciplinaire (2022)**

Le CDE en collaboration avec l'IDEDD, la Fondation Pure Océan, la Fédération de Recherche (FED 4280) organise un colloque le 11 mars à partir de 9h sur le site de Marseille Canebière (Amphi Jourdan). Ce colloque interdisciplinaire tente de comprendre, innover, trouver des solutions pour augmenter la résilience de la mer Méditerranée, pour préserver sa biodiversité exceptionnelle et pour aider les pays et les populations du bassin méditerranéen à implémenter d'adaptation nécessaires face aux bouleversements climatiques annoncés. Cette manifestation témoigne de l'ancrage territorial du Centre et de son souci d'une recherche interdisciplinaire.

Sur le colloque : https://cde.univ-amu.fr/fr/colloque-du-11-mars-2022

12) *Quelles bonnes pratiques en matière de rémunération des dirigeants sociaux* : séminaire professionnel (2021)

Attaché à son lien avec le monde professionnel, le CDE a co-organisé une rencontre avec les professionnels autour d'une thématique d'actualité.

Sur ce colloque : https://cde.univ-amu.fr/fr/colloque-du-26-novembre-2021

13) *Webinaire Arbitrage et théorie du droit* : évènement en ligne organisé par les doctorants du Centre (2021)

Pendant la pandémie, les activités de recherche du Centre n'ont pas cessé. En témoigne cet évènement organisé par des doctorants du Centre auquel se sont joints des chercheurs réputés sur le plan national ainsi que les membres du CDE. Existe-t-il un ordre juridique arbitral ? L'arbitre doit-il sanctionner les violations des droits de l'homme ? Les atteintes à l'environnement ? Autant de questions actuelles qui animent le droit de l'arbitrage et auxquelles la théorie du droit peut aider à répondre. Pour en discuter, dans un premier temps, une table-ronde a réuni des spécialistes reconnus du droit de l'arbitrage et du droit international. Ils ont partagé leurs réflexions sur les rapports entre arbitrage et théorie du droit.

Sur ce colloque : https://cde.univ-amu.fr/fr/webinaire-arbitrage-theorie-du-droit-0